

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Halte-garderie Marie Clotilde
Nice (06)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 060792595_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Halte-garderie Marie Clotilde
Nice (06)

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 060792595_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Marine CHARMOY	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

La halte-garderie Marie Clotilde (ETS 060792595) est localisée au 42 boulevard de la Madeleine à l'ouest du centre-ville de Nice (06). La halte-garderie Marie Clotilde comprend une halte-garderie et une crèche. Elle accueille 45 enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la proximité potentielle de l'établissement avec plusieurs anciens sites industriels : une station-service SHELL (en démantèlement en contiguïté de la halte-garderie et non recensée dans BASIAS) et d'autres sites BASIAS recensés dans les environs de l'ETS mais dont la localisation n'est pas certaine (garage, blanchisserie, fonderie). L'étude historique et documentaire a donc conclu à des potentialités d'exposition par :

- ingestion de sols superficiels potentiellement influencés par les sites BASIAS (fonderie);
- inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur du bâtiment, issues de la station-service ou des sites BASIAS à proximité.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau du robinet n'a pas été retenu du fait du tracé des canalisations qui ne traversent pas l'emprise des anciens sites BASIAS.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « air sous dalle » au droit du bâtiment de l'ETS et « sols superficiels » dans la cour de récréation. Les substances recherchées sont les substances associées aux activités recensées sur les sites BASIAS à proximité immédiate de la halte-garderie.

Les investigations ont été réalisées conformément au programme défini à l'issue de la phase 1, à l'exception du point d'air sous dalle initialement prévu au droit de la salle de jeux, qui a été décalé vers l'atelier voisin, du fait de travaux de peinture en cours dans la salle de jeux.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de juin 2011 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que :

- Des hydrocarbures (dont l'éthylbenzène et les xylènes) et du tétrachloroéthylène ont été détectés dans l'air sous la dalle du bâtiment de la halte-garderie. Cependant les niveaux de concentration dans l'air intérieur du bâtiment, évalués sur la base des concentrations mesurées dans l'air sous la dalle, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le cadre de cette démarche.
- Des polluants ont été mesurés dans les sols enherbés de la cour de récréation de la halte-garderie. Cependant, les teneurs mesurées sont comparables à celles de l'environnement local, leur présence ne pose donc pas de problème.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de la halte-garderie Marie Clotilde à Nice (ETS n°060792595) **en catégorie B « les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions**, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Un élément complémentaire doit être pris en compte pour le classement de la halte-garderie :

- Dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle du bâtiment de l'ETS (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée sous la dalle (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion). Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle en bon état.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».